

SÉANCE DU

6 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Majorations des
indemnités de fonction au
Maire, aux Adjointes au
Maire et aux conseillers
municipaux délégués de la
commune nouvelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 7 mai 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 7 mai 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 mai 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt six, le 6 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 avril deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Madame de CIDRAC Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur de BEAULAINCOURT Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur PARINET Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

Avaient donné procuration :

Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Madame MACE
Madame BERANGER à Monsieur COSSON

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

N° DE DOSSIER : 26 C 02

OBJET : MAJORATIONS DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE NOUVELLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a fixé par délibération le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués par référence aux articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, Saint-Germain-en-Laye étant chef-lieu d'arrondissement et commune classée station de tourisme, ces indemnités individuelles peuvent être majorées de 20 % et de 25%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les majorations des indemnités de fonction individuelles du maire, des maires-adjoints et des conseillers municipaux délégués à hauteur de 20 % au titre du chef-lieu d'arrondissement et de 25% au titre de commune classée station de tourisme. La présente délibération prend immédiatement effet.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER (procuration à Monsieur COSSON), Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL s'abstenant,

APPROUVE les majorations des indemnités de fonction individuelles du Maire, des Maires-adjoints et des conseillers municipaux délégués à hauteur de 20 % au titre du chef-lieu d'arrondissement et de 25% au titre de commune classée station de tourisme. La présente délibération prend immédiatement effet.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1 : Tableau des indemnités majorées des élus**Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye**

ELUS	NOM	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FPT
Maire	Monsieur Arnaud PÉRICARD	108,31 %
1 ^{er} Adjoint	Madame Sylvie HABERT-DUPUIS	35,40 %
2 ^e Adjoint	Monsieur Emmanuel HAÏAT	35,40 %
3 ^e Adjoint	Madame Priscille PEUGNET	35,40 %
4 ^e Adjoint	Monsieur Paul JOLY	35,40 %
5 ^e Adjoint	Madame Marillys MACE	35,40 %
6 ^e Adjoint	Monsieur Thierry COLLOGNAT	35,40 %
7 ^e Adjoint	Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER	35,40 %
8 ^e Adjoint	Monsieur Serge MIRABELLI	35,40 %
9 ^e Adjoint	Madame Marie AGUINET	35,40 %
10 ^e Adjoint	Monsieur Vincent MIGEON	35,40 %
11 ^e Adjoint	Madame Elisabeth GUYARD	35,40 %
12 ^e Adjoint	Monsieur Didier LEJEUNE	35,40 %
13 ^e Adjoint	Madame Karine PEYRESAUBES	35,40 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Alexandre GREVET	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Nathalie LESUEUR	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Guy SALLE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Rosa ANDRE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Matthieu CADOT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Christine BOGE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Marc MILOUTINOVITCH	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Anne de JACQUELOT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Stéphane SAUDO	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Valérie BRELURUS-SOPPI	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Alban de BEAULAINCOURT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Ardoin de MASIN	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Hanane FERNANDES-BORGES	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Rémy CLERY	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Anne-Sophie JAUFFRET	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Myriam SLEMPKES	8,55 %